



Permis de conduire à points - Délais

Par **LEROIUBU**, le **29/01/2016 à 10:02**

Bonjour, rn
Je rencontre un problème avec l'Etat. Brève chronologie des faits : rn
1 - le 5 Décembre 2015, une infraction au Code de la route constatée par les forces de l'ordre qui ont rédigé un procès-verbal avec retrait de 3 points, sans que je sache exactement la teneur des termes de cet acte. Ils sont restés plus de 20 minutes pour le rédiger hors ma présence, puis tout fut uniquement oral
2 - Le 4 janvier 2016, je reçois une lettre 48 M m'informant du solde de points restants
3- Les 23 et 24 décembre 2015, j'ai suivi un stage de récupération de points, en centre agréé.
4 - En consultant sur le site du Ministère de l'Intérieur (télépoints), mon solde créditeur est inchangé depuis le 4 janvier 2016 (non prise en compte du stage).
Je vous remercie de m'informer sous quel délai l'Etat crédite des points suite au suivi de stage et surtout à qui je dois adresser ma requête. Ministère de l'Intérieur ? Préfecture ? Cordialement et merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **01/02/2016 à 11:23**

Bonjour, rn
Vous avez votre attestation de stage ?

Par **LEROIUBU**, le **01/02/2016 à 16:56**

@ Tisuisse : j'ai tout gardé, depuis mon attestation de stage et mon relevé bancaire pour le suivi de stage (y compris leur convocation). Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **03/02/2016** à **09:55**

Donc, vous faites une requête auprès du SNPC, au Ministère de l'Intérieur (Place Beauveau - 75008 PARIS) pour vous faire créditer les 4 points du stage.